

Avantages

- Une solution, rapide et sans contrainte.
- Une formation d'une journée de 7 heures seulement.
- Aucun examen à passer avec aucune limite de validité.
- Aucune visite médicale.
- Un tarif plus abordable que le permis moto.
- Possibilité de passer la formation 1 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans du permis B.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Rendez- vous :

Le : / /

A : H Lieu :

TORRANCE Formation

TESTE d'armand Nicolas gérant et responsable pédagogique

166 Boulevard de la paix 64000 Pau

Tel : 05.59.90.26.73

Mail : torranceformation@gmail.com

www.torrance-autoecole.com

AGR : E2006400110

Siret : 50288189900020



NOTICE et **DEROULEMENT**

De la **FORMATION**

125 cm³ Et **L5e**



Formation ou exempté de formation

Formation A1 (4 possibilités)

Vous avez eu le permis avant le 01.03.1980

Pas de formation Valable dans l'union européen Présenter le permis A1 en cas de contrôle

Vous avez assuré un 2 roues entre 50 et 125 cm3 entre le 01.01.2006 Et 01.01.2011

Pas de formation Non valable dans l'union européen Présenter l'attestation de l'assureur + Le permis B

Vous avez le permis B depuis plus de 2 ans

Faire une formation de 7 H en Auto-école Valable qu'en France Présenter l'attestation de formation + Le permis B

Vous pouvez justifier d'une formation de 3H avant le 01.01.2011

Les acteurs



L'élève :

Pour la catégorie 125 cm3

- Etre titulaire du permis B depuis plus de 2 ans et en cours de validité.

Pour la catégorie L5E :

- Avoir plus de 21 ans.
- Etre titulaire du permis B depuis plus de 2 ans et en cours de validité.

Les textes réglementaires :

Arrêté du 17 décembre 2010 relatif aux conditions requises pour la conduite des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e par les titulaires de la catégorie B du permis de conduire.

La formation de la catégorie 125 cc et L5E fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L.213-2 et R 213-3 du code de la route. Ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

L'auto-école :

La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A, en cours de validité.

Le véhicule :

Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut pas être effectuée sur des véhicules n'appartenant pas à l'auto-école ou au centre de formation.

Les équipements :

Obligatoire :

- Casque à la taille (norme CE avant bande réfléchissante).
- Gants à la taille (norme CE).

Facultatif (mais demandé par l'auto-école pour réaliser la formation)

- Blouson ou veste à manche longue résistant au choc et aux abrasions.
- Pantalon résistant aux abrasions (jeans accepté).
- Chaussure montante.
- Une dorsale (norme CE) ou gilet airbag.

Se former en 7 heures

Inscription dans l'établissement labellisé pour la formation 125cc.



1^{ère} Phase : Formation théorique (2 heures).

L'objectif de cette phase formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e d'appréhender notamment sur les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs.



2^{ème} phase : Formation hors circulation (3 heures).

Cette partie est réalisée sur piste fermée.

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables. Mais aussi d'apprendre à manipuler le véhicule à travers de divers exercices de maniabilité...



3^{ème} phase : Formation en circulation (3 heures).

Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération.

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e d'adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route. Mais aussi de négocier un virage, de dépasser, de franchir des différents



BILAN (Durée : 10 minutes)

A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan de la prestation de chaque élève. Ce bilan comprend le ressenti de sa prestation par l'élève. Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.



Remise de l'attestation de formation, que vous accompagnerez au permis de conduire lors de la présentation des documents aux forces de l'ordre ainsi qu'à votre assureur.